

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 21 MARS en MAIRIE à 19h00

Lecture du Compte rendu du dernier conseil et approbation

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard FAVIER, Maire.

Présents : ALVES Pierrette, BAGNAUD Marie-Claude, COMBEMOREL Sophie, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, GIRAUD Patrice, GOURDY Agnès, GOUYON Gilles, GRENNAT Claude, LECUYER Lionel, MOURLON Gérard, RENARD Alexis

Absents excusés : FONTENIL Michel, LORANS Florine

Monsieur GIRAUD Patrice a été élu secrétaire

Ordre du jour Conseil Municipal

I – Compte rendu des décisions

Pas de décision depuis la dernière réunion

II – Ordre du Jour

1) CFU 2024

A/ BUDGET PRINCIPAL – BILAN DU REALISE 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		823 963,89		273 492,99		1 097 456,88
Opérations de l'exercice	1 050 401,65	1 219 706,65	736 820,51	425 639,15	1 787 222,16	1 645 345,80
TOTAUX	1 050 401,65	2 043 670,54	736 820,51	699 132,14	1 787 222,16	2 742 802,68
Résultats de clôture		993 268,89	37 688,37			955 580,52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 050 401,65	2 043 670,54	736 820,51	699 132,14	1 787 222,16	2 742 802,68
RESULTATS DEFINITIFS		993 268,89	37 688,37			955 580,52

Affectation de résultat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	993 268,89
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 219 706,65 - 1 050 401,65)	169 305,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	823 963,89
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-37 688,37
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (425 639,15 - 736 820,51)	-311 181,36
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	273 492,99
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-37 688,37

Iéclise d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	993 268,89
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Soit une affectation de 993 268,89 € – 37 688,37 € + 523,17 (report excédentaire du budget funéraire suite à sa clôture fin 2024 = 956 103,69 €

B/ BUDGET ASSAINISSEMENT – BILAN DU REALISE 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		663,35		58 437,42		59 100,77
Opérations de l'exercice	14 253,25	18 759,91	7 355,00	12 266,00	21 608,25	31 025,91
TOTAUX	14 253,25	19 423,26	7 355,00	70 703,42	21 608,25	90 126,68
Résultats de clôture		5 170,01		63 348,42		68 518,43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	14 253,25	19 423,26	7 355,00	70 703,42	21 608,25	90 126,68
RESULTATS DEFINITIFS		5 170,01		63 348,42		68 518,43

Affectation de résultat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 170,01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (18 759,91 - 14 253,25)	4 506,66
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	663,35
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	63 348,42
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (12 266,00 - 7 355,00)	4 911,00
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	58 437,42
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	63 348,42

Iéclise d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	5 170,01
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

C/ BUDGET FUNERAIRE– BILAN DU REALISE 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		721,36				721,36
Opérations de l'exercice	1 828,19	1 630,00			1 828,19	1 630,00
TOTAUX	1 828,19	2 351,36			1 828,19	2 351,36
Résultats de clôture		523,17				523,17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 828,19	2 351,36			1 828,19	2 351,36
RESULTATS DEFINITIFS		523,17				523,17

Affectation de résultat

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	523,17
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 630,00 - 1 828,19)	-198,19
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	721,36
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	523,17
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2) VOTE DES TAUX 2025

Pour rappel, les taux actuels sur la commune sont en :

- Taux foncier bâti : 33.13 %, (12.65 % de la part communale + 20.48 % de la part Départementale).
- Taux foncier non bâti : 57.10 %

La taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires (6.93 % en 2024).

En 2022, 2023 et 2024, les taux n'ont pas été augmentés par la commune, en revanche, les bases (décisions nationales/départementales) augmentent chaque année, ce qui génère une hausse de l'impôt au niveau de chaque foyer fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

3) RECENSEMENT DES PROJETS COMMUNAUX POUR PREPARATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur le Maire informe que la préparation du budget 2025 est en cours, il est demandé à chacun des élus dans le cadre de leurs délégations de faire remonter les chiffrages pour chacun de leurs dossiers afin de les intégrer au projet de budget 2025.

La commission budget étant prévue le jeudi 3 avril à 18h00 et le conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le vendredi 11/04 (vote avant le 15/04).

4) Point sur le sinistre grêle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir réalisé une réunion avec l'expert d'assurance, l'expert d'assuré, l'inspectrice d'assurance AXA le 17/02/2025 et les adjoints en charge du dossier.

Un accord a été trouvé sur les montants suivants :

- un versement d'indemnité immédiate de 578 284.48 € (300 000.00 € déjà perçus),
- le versement d'une indemnité différée de 464 294.33 € (après travaux et sur justificatifs),

5) Demande subvention feu d'artifice

L'association du Club des Jeunes a adressé un courrier à la mairie sollicitant une subvention d'un montant de 500 euros pour Conseil Municipal du 21/03/2025

l'organisation du feu d'artifice en juin 2025.

Cette aide financière serait destinée à contribuer au financement du feu d'artifice prévu dans le cadre de la fête patronale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité : D'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros à l'association du Club des Jeunes pour l'organisation du feu d'artifice de la fête patronale.

6) Demande subvention challenge inter-caserne 2025

Le comité inter-caserne de la Compagnie des Ancizes a adressé un courrier à la Mairie sollicitant un soutien financier afin de couvrir une partie des frais liés à l'organisation du Challenge 2025 organisé en septembre. Ce challenge a été créé suite aux intempéries de 2022 et a pour but de renforcer la cohésion, l'esprit d'équipe et la solidarité entre les sapeurs-pompiers des différentes casernes de la Compagnie des Ancizes, tout en valorisant leur engagement et en encourageant le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires (voir courrier annexe 1).

Le conseil municipal demande qu'un courrier de demande de budget prévisionnel soit demandé à l'association afin de connaître plus en détails la manifestation ainsi que les besoins de financements, le point sera également fait avec les pompiers de la commune à ce sujet.

7) Révision des loyers communaux

Dans le cadre de la gestion des logements communaux, il est nécessaire d'examiner l'évolution des loyers afin d'assurer leur mise à jour en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Cet indice, publié par l'INSEE chaque trimestre, sert de base légale pour la révision des loyers des logements soumis à un bail. La révision des loyers permet d'assurer une évolution conforme à l'inflation et d'éviter un décalage entre les loyers pratiqués et ceux du marché. Les dernières révisions effectuées à ce jour datent de 2021-2022.

Par ailleurs, il est également souhaité faire le point sur la facturation du loyer à l'aéroclub des Combrailles pour l'année 2025.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les revalorisations de loyers prévus pour les différents locataires de la commune (conformément aux baux).

8) Vente section ZT 38 / ZT 39 MAZERON

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la consultation des électeurs de la section de Mazeron avait lieu le 07 mars. Les trois électeurs de cette section se sont prononcés favorablement à la vente de ces deux parcelles à Monsieur COUDIGNAT et Madame GERARD. Suite à cet avis favorable et afin de clôturer la procédure il est demandé au Conseil de se prononcer définitivement ce projet de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité : D'approuver définitivement la vente des sections suivantes :

Conseil Municipal du 21/03/2025

- Section cadastrée ZT38, d'une superficie de 635 m² au prix de 0.15 euros du m², soit 95.25 euros.
- Section cadastrée ZT39, d'une superficie de 821 m² au prix de 0.15 euros du m² soit 123.15 euros.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

De charger Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux services compétents et de procéder aux formalités de publicité afférentes.

9) Demande achat de terrains Laussedat

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Congrégation Karma Thartchine Lhundroup pour l'acquisition de certaines parcelles attenantes à celles qu'elle possédé déjà à Laussedat.

Le souhait serait d'acquérir la parcelle YI 51 et la partie de chemin entre les parcelles YI 46 et 50 (propriété de KTL).

Considérant la réunion entre la commune et les riverains, et notamment la position défavorable des riverains concernant la vente du chemin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la vente de la parcelle suivante :

La parcelle YI 51 d'une superficie de 1564 m² au prix de 0.15 euros du m² au profit de Congrégation Karma Thartchine Lhundroup (soit 234.60 euros).

10) Convention stérilisation des chats libres (APA)

Dans le cadre de la gestion des populations de chats errants sur le territoire communal, une convention de stérilisation des chats libres est proposée à notre collectivité (voir annexe 2). Cette convention a pour objectif de réguler la population féline de manière éthique et responsable afin de limiter les nuisances et de garantir le bien-être animal.

Désignation	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat	Tarif en € par chat
	Moins de 5 chats	De 5 à 10 chats	Plus de 10 chats
Males (test FIV/Felv + tatouage + castration)	20	15	10
Femelles (test FIV/Felv + tatouage + stérilisation)	40	30	20

Le conseil municipal valide la convention de stérilisation pour l'année 2025.

11) ONF : programme de travaux et programme de coupe 2025

➤ Etat d'assiette campagne 2025

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la gestion durable de la forêt communale, l'Office National des Forêts (ONF) nous propose un état d'assiette pour les coupes de bois de l'année 2025. Il est proposé de programmer en 2025 des travaux sur Gaulme et d'annuler les travaux initialement prévus au Cluzel, une partie de Gaulme et à Beaufessous Le Petit.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les coupes proposées pour 2025.

➤ Travaux de reboisement forêt de Grandsaigne

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son programme d'actions de l'année 2025, l'ONF propose des travaux d'aménagement dans la forêt sectionale de Grandsaigne. Ces travaux sylvicoles s'élèveraient à un montant de 17 250€ HT.

Ci-dessous le descriptif des travaux et le chiffrage en détail, accompagné du plan de reboisement.

Fin 2024, une coupe de bois a eu lieu sur le site via la CFBL, ce qui a engendré une recette de 11 151.00 € au niveau de cette section.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le projet de reboisement sur la section de Grandsaigne.

12 - ADHESIONS 2025 :

M. le Maire indique avoir reçu à ce jour plusieurs demandes d'adhésion pour l'année 2025 :

- Fondation du patrimoine : 200 € pour l'année 2025 : Validation par le conseil municipal
- Secours catholique : montant libre : validation par le conseil municipal, étant précisé qu'il faut que ce soit sur celui basé à proximité de la commune (St eloy les mines)
- FNATH : montant libre : Validation par le conseil municipal
- ORACLE : 32.00 € : Validation par le conseil municipal, voir pour travailler avec eux pour organiser des expositions

13 - Engagement de la commune dans le projet de rénovation énergétique de logements communaux

Vu la nécessité de rénover deux logements communaux actuellement vétustes afin de les rendre de nouveau habitables,
Vu l'engagement de la commune dans une démarche de transition écologique et d'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine bâti,

Considérant que cette opération vise à améliorer la performance énergétique des logements, à réduire les charges des futurs locataires et à favoriser un habitat durable,

Considérant que les travaux prévus incluent notamment l'isolation thermique (toiture, murs, menuiseries) ainsi que la modernisation des systèmes de chauffage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le projet de rénovation énergétique des logements communaux de l'ancienne perception et de l'ancienne poste
2. D'autoriser M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, y compris le dépôt des demandes de subvention auprès des partenaires financiers éventuels.
3. De solliciter les subventions nécessaires pour assurer la faisabilité financière du projet.
4. D'inscrire les dépenses afférentes à cette opération au budget de la commune.

14 - Démission et nomination référent SMADC

Considérant le courrier de Madame BAGNAUD Marie- Claude informant de sa démission au poste de délégué titulaire au SMAD des Combrailles,

Considérant la candidature de Monsieur FAVIER Bernard pour remplacer Mme BAGNAUD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité : D'approuver la nomination de M. Bernard FAVIER au poste de délégué titulaire pour la commune de St Priest des champs au SMAD des Combrailles, Florine LORANS étant quant à elle toujours déléguée suppléante.

15 - Cr ation de poste adjoint technique 20h00

Consid rant la n cessit  d'organiser le recrutement d'un agent compl mentaire   20h00 par semaine du 01.04.2025 au 30.09.2025 pour assurer les missions saisonni res d'entretien d'espaces verts,

Le Conseil Municipal, apr s en avoir d lib r ,

D CIDE : D'approuver la cr ation de poste d'agent technique saisonnier   20h00 par semaine du 01.04.2025 au 30.09.2025,

III – Gestion du Personnel

Services techniques : En lien avec le point n 15 de l'ordre du jour, il y a n cessit  de proc der au recrutement d'un agent technique saisonnier. Apr s avoir pris des renseignements aupr s des services de France Travail, les contrats aid s sont toujours supprim s, de ce fait le recrutement devra se porter sur un agent contractuel. Lors de sa fin de contrat aid  en janvier, M. Fabrice VERNERET avait  t  inform  qu'il ne pouvait  tre recrut  par la commune en l'absence de poste permanent disponible. Compte tenu de la qualit  de son travail et de sa connaissance de la commune, il est propos  qu'il soit sollicit  pour assurer la mission temporaire   20h00 par semaine durant la saison estivale 2025. S'il n'est pas disponible, un recrutement plus large sera effectu .

Service administratif : Prolongation du contrat de Mme Laurence SAPHAR- COUTIERE jusqu'en d cembre 2025   20h00/ semaine.

Emplois d' t  : Tous les ans, la commune propose durant juillet et ao t des emplois saisonniers   la voirie ou au secretariat pour les jeunes r sidents sur la commune d s leurs 16 ans. Il est propos  d' largir ces recrutements aux enfants des salari s de la commune (m me si ces derniers ne r sident pas sur St Priest des champs). Le conseil municipal valide cette proposition.

IV – Question diverses

V – Suivi des r unions

VI – Tour de table

G r ard MOURLON : Route de Pontaumur, regard au milieu de la route qui est en train de s'effondrer, danger   voir avec le concessionnaire r seau.

Gilles GOUYON : Demande d'un panneau de limitation de longueur pour le village du Davideix car plusieurs poids lourds se sont retrouv s coinc s en traversant le village.

Alexis RENARD : Tilleul de Beaufessoux, o  en est l' vacuation du bois par les riverains.

VII – Rapport des comités consultatifs et syndicats

Comités Consultatifs

Voirie, assainissement : Chemin du Bladeix, devis du SIV à venir, prévoir un peu d'empierrement
Pierre commandée par la commune pour le chemin de Bargheon, les agriculteurs du secteur se chargent de la mettre en place.

Bâtiments communaux :

- Début des travaux Épicerie
- Salle de sieste : ALGECO, Acquisition bâtiment voisin : Un rendez-vous va être programmé avec le propriétaire
- Travaux logement Perception + La Poste : Les chiffrages sont en cours, l'architecte a remis à la commune l'audit énergétique. Les futurs locataires ont relancé la commune pour connaître l'état d'avancement des travaux.
- Proposition de consultation de maîtrise d'œuvre sur l'Eglise, avec le 1- Diagnostic (Etude de faisabilité) et en 2 – Phase conditionnelle pour la réalisation des travaux.

Matériel communal :

Commission Appel d'Offre :

Ecole – Cantine : Conseil D'école vendredi 28 janvier

Informations : Visio pour le site a eu lieu, arborescence a été envoyée

Budget :

Commission d'action sociale :

* Création d'un air de jeux : Plusieurs chiffrage/ jeux disponibles – Réunion à ce sujet à prévoir en associant les professionnels de la petite enfance de la commune (Assistantes maternelles...).
Des consultations sont en cours, une demande de subvention auprès de la Région sera également faite.

Vie communale :

* *Réunion avec Le Comb'in : Communication sur les marchés et fête de l'amitié*

Juin : Pub pour 1 er marché de juillet (100x71) : prix 75 €

Juillet : Pub page entière sur tous les marchés du mois de juillet et le 1 er d'aout : 400 € + ¼ de page pour la fête de l'amitié : 105 €

Août : Pub page entière marchés du mois d'août + rappel fête de l'amitié : 325 €

-> Total 1086 € HT (distribution chaque mois de 11 000 exemplaires dans 400 points de dépôts allant de

Commentry/ St Maurice / Les Ancizes / Manzat/ Ebreuil).

* AEROCLUB DES COMBRAILLES: Il est décidé à l'unanimité d'accorder une exonération de loyer à l'association Aéroclub, cette décision s'inscrit dans la volonté de soutenir les associations et de favoriser le développement des activités de l'association.

Tourisme et Patrimoine :

Tilleul du Cluzel : Réunion avec les habitants la semaine prochaine, chiffrage pour le tailler (1000 €), ou le couper 850 €.

Syndicats

SIRB : Réunion le 7 avril à 18h00 à Villosanges

SICTOM : Réunion DOB, demande bi-flux salle des fêtes + Demande de 1 à Laussedat pour inciter le tri sélectif, composteurs gratuits pour les habitants.

SMADC : Vote des budgets, Nouvelle réglementation par l'ARS pour la fusion des services d'aide à domicile et des SSIAD

SIV MENAT : Vote des budgets, pas de DETR pour la voirie en 2025, hausse des prix de 5% pour les travaux, emprunt de 100 000 € pour l'achat d'un nouveau camion.

TE63

SIAEP SIOULE ET MORGE : Réunion 4 ou 5 avril

SEMERAP

MISSION LOCALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Rapport d'activité 2024 à commenter

VIII – Réunions et Manifestations février – mars

1) Réunions février - mars

Date	Nom	Horaires	Lieu
27/03	Conseil d'exploitation et bureau – Sioule & Morge	09h30	
28/03	COPIL Analyse des besoins sociaux	14h00	St Eloy (Maison de l'entrepreneur)
28/03	Conseil d'école	17h30	Saint Priest des Champs
05/04	Comité syndical	09h30	Effiat
08/04	Réunion sécurité critérium du Dauphiné	09h30	Prefecture Puy de Dôme

2) Manifestations février - mars

Date	Manifestation	Lieu	Association
13/04	Thé dansant	St Priest	Crouzadous
19/04	Repas comité des fêtes	St Priest	Comité des fêtes
21/04	Chasse aux oeufs	St Priest	APE

PROCHAINE REUNION : 11/04 à 19h00

LE MAIRE :

LE SECRETAIRE DE SEANCE :